



horloge



Département

Du Haut-Rhin

Traité

pour la fourniture d'une horloge neuve à la commune
de Denney.

Arrondissement

de Belfort

Entre:

Commune de Denney.

Monsieur le Maire de la commune de Denney, agissant
au nom de la dite commune, d'une part;

CONSTRUCTION

d'une

horloge neuve.

et M^{rs} Ungerer frères, horlogers-mécaniciens et succes-
surs de Schwilgué, à Strasbourg, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit:

M^{rs} Ungerer frères s'engagent par le présent traité
à construire et à placer sur la maison commune de Denney,
une horloge neuve, remplissant les fonctions suivantes:

Montant
de la dépense.

F. 810.~

Savoir:

- 1^o - d'indiquer le temps en heures & minutes sur un cadran
de 1,30 de diamètre, peint à fond blanc avec chiffres noirs;
- 2^o - de sonner l'heure et la demie sur une petite
cloche existante;
- 3^o - de marcher passés 30 heures d'un remontage à l'autre.

Construction de l'horloge.

Cette horloge sera du calibre N^o 2 de notre prospectus,
et se composera de deux moteurs ou corps de rouages, c'est-
à-dire d'un Mouvement pour l'indication du temps et
d'une Sonnerie.

Ces deux corps de rouages seront établis chacun sépa-
rément dans une cage en fonte, et à colonnes, et recevront
une disposition symétrique et horizontale.

Pour les préserver de la poussière et de tout accident extérieur,
ils seront renfermés dans une armoire peinte à l'huile et
vitrée qui restera fermée même pendant le remontage

8.20
 1.42
 9.43
 Appelé huit francs vingt centimes, Docteur ou Dem un
 franc cinquante centimes
 Dubrel
 128

Mouvement. — Le moteur du Mouvement se composera de roues en bronze d'une très grande dureté.

Ces roues seront montées sur des arbres en acier et engrèneront dans des pignons en acier fondu trempé et poli.

A l'aide d'un mécanisme dit de continuité, le mouvement de l'horloge ne cessera de fonctionner pendant le temps qu'on le remontera.

Le pendule aura une suspension à ressort, et une lentille du poids de 5 à 10 Kilogrammes.

L'échappement se composera d'une roue à dents obliques en bronze, et de la pièce dite d'Echappement, formée d'une ancre en acier et d'une fourchette avec vis de rappel.

Pour pouvoir régler l'horloge et la mettre à l'heure le mouvement sera garni d'un petit cadran en cuivre, divisé en minutes.

Sonnerie. — Le corps de rouage de Sonnerie se composera de roues en Bronze qui engrèneront comme celles du mouvement, dans des pignons en acier fondu, trempé et poli.

Cette sonnerie sera formée en outre: d'une détente et d'une levée de détente pour dégager la sonnerie; — d'une levée de marteau, composée d'un arbre et de deux bras; l'un de levée et l'autre de tirage; — d'un bras d'arrêt pour faire cesser la sonnerie; — et d'un volant à deux ailes en tôle garni de deux ressorts en acier.

Pièces accessoires. — Le mécanisme de l'horloge sera de plus accompagné de toutes les pièces accessoires, qui sont nécessaires pour la mise en fonctions de l'horloge, telles que:

Cordes. — en fil de chanvre de première qualité;

Poulies. — en métal avec axes en acier trempé, roulant dans des bouchons en bronze;

Poids. — dont celui pour la sonnerie sera en tôle et rempli d'une substance pesante.

Noeuds et Liens. — pour permettre la dilatation ou la

contraction que les variations atmosphériques pourraient produire sur les tringles de transmission;
 Tournequets. — pour pouvoir détordre les cordes si elles s'étaient entortillées par l'effet de l'humidité;
 Allonge. — pour régler la longueur du fil de fer;
 Marteau, qui sera formé de deux bras, d'un axe, de deux supports et d'un contre-ressort en acier.

Fil de fer, — Crochets, — Supports, — Vis, — etc.
 Minuterie. — composée de roues en Bronze et d'un pignon en acier, et ayant pour but de produire le rapport de vitesse entre l'aiguille des heures & celle des minutes.
 Objets extérieurs. — Cadran. Le cadran sera construit en tôle rivée sur cercle et croix en fer forgé. Il sera peint à fond blanc avec chiffres noirs, et aura 1,30 de diamètre.
 Aiguilles. — Les 2 aiguilles seront peintes en noir.
 Méridienne. — Et un endroit convenable du bâtiment il sera établi une Méridienne composée d'un gnomon et d'un style en fer, et destinée à servir à régler l'horloge sur le soleil.

Prix de l'Horloge.

La nouvelle horloge, telle qu'elle vient d'être décrite reviendra au prix suivant.

Savoir:

Le mécanisme de l'horloge, avec l'armoire et les pièces accessoires.	fr 600
Le cadran en tôle	65
La minuterie pour l'indication des minutes.	35
La méridienne avec Cables d'Equation	25
emballage, transport et mise en place	85
En tout	fr 810

ce. D. M. 03

Conditions particulières.

M^{rs} M^{rs} Ungerer frères se soumettent à fournir cette horloge dans les trois mois qui suivront l'approbation du présent traité par M^r le Préfet.

Ils garantissent la solidité et l'exactitude de leur travail pendant la durée de cinq Années.

De son côté, M^r le Maire de Denney, au nom de la dite commune, s'engage à faire solder à M^{rs} M^{rs} Ungerer frères, pour prix de cette fourniture, la somme de Huit cent dix francs, payable en deux termes, dont le premier de 400 fr sera soldé dans le mois qui suivra la mise en place de l'horloge, et dont le second terme de 410 fr sera exigible dans le courant de l'année qui suivra la pose de l'horloge.

Les intérêts commencent à courir à 5% par an, à partir de la fin du 3^e mois, après la mise en place de l'horloge.

Fait double à Strasbourg, le 22 Décembre 1864.

approuvé
Le Maire

Blanc



Ungerer frères



approuvé

Colmar, le 11 janvier 1865.

Le Maire,

[Handwritten signature]



Procès-verbal de réception d'une horloge fournie par M.M. Ungères frères de Strasbourg, à la commune de Denney.

Arrondissement de Belfort. Denney

L'an mil huit cent soixante cinq le dix juillet nous soussigné Maire de la commune de Denney assisté des sieurs Devantay Echiebaud, Monnier Joseph et Gieol Jacques conseillers municipaux à l'effet de procéder à la réception de l'horloge publique fournie à la commune de Denney par M.M. Ungères frères, horlogers mécaniciens à Strasbourg. Nous avons reconnu qu'elle est en tout conforme au traité passé avec M.M. Ungères frères le 22 Décembre 1864, approuvé le 21 janvier dernier.

En conséquence nous estimons qu'il y a lieu de payer à M.M. Ungères frères la somme de huit cent dix francs pour solde de ladite horloge, laquelle somme sera prélevée sur le crédit de mille francs ouvert au budget de 1865 pour cet objet

Fait à Denney le jour mois et an qu dessus Les conseillers. Le Maire

Vertical handwritten notes on the left margin, including 'Ces notes ont été fournies par...' and 'Vu et soumis à l'approbation de Monsieur le Préfet'.

Vu et soumis à l'approbation de Monsieur le Préfet Belfort, le 13 Juillet 1865 Monnier Le sous-préfet

Signature of Girard Denney

Signature of the Mayor (Blanc)



Signature of the Prefect

approuvé Colmar, le 17 août 1865. O. Lebrun, sous-préfet, et autres, Sébastien de quignon, secrétaire, et autres